

Conditions générales d'achat (CGA)

1. Généralités

Seules les commandes écrites sont valables. Tout accord passé oralement ou par téléphone doit être confirmé par écrit. Les prix indiqués sont des prix maximums. Les dossiers et documents tels que dessins, modèles, outils et échantillons payés par nous et mis à votre disposition ne doivent pas être copiés sans notre accord et restent, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle afférents, notre propriété. Le fournisseur s'engage à ne pas les utiliser pour des tiers, ni à les communiquer à des tiers. Nos commandes ne doivent pas être utilisées à des fins publicitaires.

2. Confirmation de la commande

Le fournisseur doit accuser réception de la commande dès réception ou au plus tard dans les cinq jours ouvrés suivants. L'absence de confirmation vaut acceptation de la commande dans sa totalité, c'est-à-dire y compris toutes les pièces jointes et les conditions générales d'achat.

Sauf mention contraire indiquée dans la commande, ce sont les conditions générales d'achat de Steinfels Swiss, consultables sur steinfels-swiss.ch, qui s'appliquent. Les dispositions relatives aux commandes, y compris les conditions générales d'achat, priment toute autre disposition présente ou à venir.

3. Quantités – Qualité

Les quantités et la qualité des marchandises constatées par nos contrôles à l'entrée de leur lieu de destination sont déterminantes pour l'acceptation de la livraison et pour la facturation. Le fournisseur doit s'assurer de la qualité des marchandises livrées par un contrôle de sortie. Steinfels Swiss n'effectue donc pas de vérification technique de la qualité à l'entrée des marchandises.

Compte tenu du fait qu'il nous est en grande partie impossible de vérifier immédiatement le contenu des livraisons et l'adéquation des prestations, le fournisseur s'engage, à partir du moment où il a accepté la commande, à reconnaître les réclamations sans imposer de délais pour celles-ci. Les paiements effectués par nos soins ne constituent pas en soi une quelconque reconnaissance de la quantité, du prix ni de la qualité des marchandises livrées.

Le fournisseur garantit que les marchandises sont conformes aux prescriptions légales, aux normes qui s'y rapportent et aux dernières avancées techniques.

4. Garantie

Steinfels Swiss se réserve en particulier la possibilité de faire valoir tous ses droits légaux en cas de défauts (p. ex. droit de rétractation, de réduction du montant de la facture, réclamation d'améliorations et éventuellement de dommages-intérêts).

Tout défaut éventuel doit être réparé immédiatement et sans frais sur simple demande de Steinfels Swiss. Toutes les garanties données doivent être respectées à la lettre.

En cas de problème survenant pendant la période de garantie, le fournisseur doit en outre prendre en charge l'ensemble des dommages causés, y compris les frais de reprise de la marchandise, les interruptions de la production, les dommages découlant de défauts, etc.

5. Délai de livraison

Tous les délais imposés qui ne sont pas modifiés immédiatement par le fournisseur doivent être respectés (affaire conclue pour un terme fixe). Les dates indiquées correspondent à la livraison de la marchandise au lieu de destination.

En cas de non-respect des dates limites de livraison, nous nous réservons le droit de décider si nous souhaitons que la commande soit honorée ou si nous préférons renoncer à une livraison tardive, sans fixer de nouvelle échéance. En cas de livraison retardée, les frais supplémentaires occasionnés par le fret express sont à la charge du fournisseur. En cas de livraison anticipée sans notre accord, nous nous réservons le droit de renvoyer la marchandise non affranchie ou de ne payer la facture qu'à la date de livraison initialement prévue.

6. Consignes d'expédition

Tous les envois doivent faire l'objet d'un **avis de livraison** préalable. Les livraisons partielles ou résiduelles doivent être étiquetées comme telles. Chaque livraison doit être accompagnée d'un **bulletin de livraison**. Les fournisseurs sont tenus responsables des dégâts subis par la marchandise durant le transport en raison d'un emballage insuffisant.

7. Facturation

Chaque livraison doit être **facturée dès l'envoi**. Une facture doit être établie **séparément** pour chaque commande.

8. Conditions de paiement

Sauf dispositions contraires fixées par écrit, le paiement de la marchandise a lieu 30 jours après réception de la facture (à condition que la marchandise ait été réceptionnée). Les envois payables à la réception ou les traites ne sont pas acceptés.

9. Droit applicable et for

Le lieu d'exécution des livraisons et des paiements est Winterthur. Le présent contrat est soumis exclusivement au droit suisse. Le for est à Bâle.

10. Accords particuliers

Si le fournisseur passe des accords particuliers avec Steinfels Swiss, ceux-ci priment les présentes conditions générales d'achat.

11. Secrets d'affaires, confidentialité

Toutes les informations transmises au fournisseur dans le cadre d'une commande doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être ni utilisées à d'autres fins, ni reproduites, ni communiquées à des tiers, y compris après la fin du rapport contractuel.

Steinfels Swiss
Division de Coop Société Coopérative
St. Gallerstrasse 180
Case postale 53
CH-8411 Winterthur